



## COMMUNE DE MIES

# PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du jeudi 29 octobre 2009

## ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 2009
3. Communications du bureau
4. Exposé de *Comita* sur l'ouverture d'un centre de jeunes
5. Informations de la Municipalité
6. Arrêté d'imposition 2010
7. Rapports des Commissions
8. Divers et propositions individuelles

---

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux 2 bourgeois d'honneur (Messieurs WEILER et CLAUDET) qui prolongeront leur présence pour participer à notre repas annuel. Bienvenue également au public, aux employés communaux et aux journalistes.

### 1. Appel

**Excusés :** P. CAVIN - G. DERIAZ - B. GAUD - S. MOSES - C. ZUNDEL

---

### Procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 2009

Notre Président demande si un conseiller veut modifier l'ordre du jour et insiste pour que les conseillers se lèvent en cas d'intervention, comme l'indique le règlement.

Personne ne souhaitant faire de modification à l'ordre du jour, nous passons aux remarques concernant le PV du 23 septembre dernier.

E. FLEURY souhaite que pour une meilleure compréhension (par exemple pour l'abréviation p.7 : VDSL) il soit communiqué le terme complet en toute lettre.

De plus, page 8 du PV, il signale que l'on dit les SITSE (les services industriels) et non le SITSE.

J. SHELDON fait remarquer que le terme exact de VDSL est encore plus barbare que l'abréviation car il s'agit d'un terme anglais : Very high bit-rate Digital Subscriber Line  
ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line

P. CODEREY n'a pas retrouvé dans le PV la remarque du Président lorsque le précédent PV avait été accepté à l'unanimité moins 1 non et 1 abstention et qu'il aurait souhaité avoir des explications dans les « divers » (mais cela n'a pas été fait)

J.-L. RAY signale qu'il s'agissait d'une expression spontanée d'un désir personnel, il est toujours intéressant d'avoir les raisons qui justifient le fait de ne pas approuver un PV mais chacun est libre d'avoir sa propre opinion. Il serait bien de s'exprimer davantage au moment où cela est possible.

**Aucune autre correction n'étant plus demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.**

### **3. Communications du Bureau :**

J.-L. RAY fait remarquer que le dernier PV est parvenu aux conseillers rapidement et espère que ce sera le cas pour les prochains.

Il mentionne également avoir reçu copie d'un message de H. JOCHAUD DU PLESSIX adressé aux membres de la commission des travaux : il les informe qu'il a consulté au Greffe le projet du schéma directeur de Terre Sainte et a fait ses remarques.

**P. ENGELBERTS** confirme qu'il en sera tenu compte et que celles-ci seront transmises avec l'appui de la Municipalité.

---

### **4. Résumé de l'exposé de Comita sur l'ouverture d'un centre de jeunes :**

P. MASCALI présente Nicolas Cerutti (Conseiller Communal à Commugny) Lionel Hug, et Annabelle Amsler, venus nous faire cet exposé, tous 3 faisant partie de l'équipe du projet CJI Comita SA (Commission Jeunes Intercommunale de Commugny, Mies et Tannay) dont il manque encore Sonia Lanzilotto, Alexandre Renard (ex président de la Société de Jeunesse de Tannay) et Mary-Claude Martin.

Comita SA est issue de l'ancienne Société des Eaux qui, lors de sa dissolution au profit des SITSE, avait réattribué son capital à Comita pour développer et promouvoir des activités sociales, sportives et culturelles pour les 3 communes de Terre Sainte.

En 2002 la Municipalité de Commugny a demandé la constitution d'une Commission jeunesse et le processus présenté ce soir vient de ce désir. Les jeunes ont été approchés par l'intermédiaire du groupe d'intérêt « jeunes » de l'état de Vaud ainsi que par des ateliers afin de connaître leurs désirs, leurs besoins, leurs souhaits.

La Commission Jeunes a vu le jour en avril 2005 et afin de partir sur des bases solides, plusieurs structures ont été visitées. C'est l'exemple de Gland (qui existe depuis 23 ans) qui va servir de référence.

Les principes recherchés sont de respecter les attentes des jeunes, avoir un cadre légal, un encadrement adéquat, une structure de gestion, un règlement interne, une vision quant à la prévention et la promotion de la santé.

Une enquête a été réalisée, dans les 3 communes, auprès des jeunes de 12 à 20 ans et 31% des questionnaires envoyés ont été retournés avec des souhaits différents selon les groupes d'âge.

Il en ressort qu'il faut distinguer des activités différentes pour les 12-15 ans et 16-18 ans.

Les périodes les plus demandées sont le mercredi, vendredi et samedi. ( Il avait été décidé par le comité que le dimanche serait réservé à la famille.)

Il ne restait plus qu'à trouver un endroit pour installer ce centre. Après maintes recherches : Commugny va construire des locaux pour l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) dont une partie non négligeable de 370m2 en sous-sol avec accès séparé, pourrait être dévolue à COMITA, - si le Conseil communal accepte la demande de crédit extrabudgétaire lors d'une prochaine séance. Son ouverture pourrait être envisagée en 2011 mais en attendant, c'est le local de l'ancienne Baraka de Tannay (100m2) qui sera utilisé, avec le mobilier existant et celui récupéré pour la période de test.

Deux animateurs socioculturels, dont le salaire annuel pourrait s'élever à CHF 150'000, sont recherchés pour animer ce centre dont la fréquentation est estimée à une quarantaine de jeunes. Le financement sera assuré, dans un premier temps, par Comita. Les communes concernées par ce projet discuteront ensuite des modalités de reprise soit par une association de communes, soit par une fondation, sachant que des aides pourraient venir de la loterie romande, de Groupe d'intérêt jeunesse, de dons privés, etc....

Débat :

G. DANISI demande ce qu'il adviendra de COMITA s'il y a fusion des communes ?

P. MASCALI répond que dans un premier temps, ce sera un centre pour nos 3 communes mais qu'ensuite, en cas d'intérêt, il pourrait y avoir une ouverture aux autres communes.

A.-P. MARCHAND demande s'il y a les mêmes exigences pour les qualifications des animateurs que pour le personnel de l'UAPE, ce à quoi P. MASCALI répond par la négative.

S. MASCALI demande s'il est possible de connaître le capital actuel de Comita

P. MASCALI avance le chiffre de CHF 980'000

La parole n'étant plus demandée, le comité de COMITA est remercié avec applaudissements

---

## **5. Informations de la Municipalité :**

### **P. ENGELBERTS**

- Nous informe de l'installation prochaine au chemin des Châtillons de l'Ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations Unies, Madame Betty Eileen King, élue le 24 octobre dernier par le Président B. Obama (nomination qui doit encore être approuvée par le sénat). La résidence de Mme King nécessitera une protection de notre armée.

- La déchetterie : quelques opposants (13) ont fait recours auprès du tribunal de droit administratif suite au rejet, par la Municipalité, des oppositions.

Nous avons jusqu'au 9 novembre pour remettre nos conclusions à ce même tribunal.

### **J.-L. SEMOROZ**

- Le coût total des travaux au carrefour route du Village - route de Veytay - ch. des Ouches s'est élevé à **CHF 253'404,30** alors que le Conseil avait accepté un crédit de CHF 298'000 devisé le 18 juin 2008, soit une **économie de CHF 45'000.-**
- Inauguration des SI de Terre Sainte (SITSE = Services Industriels de Terre Sainte et Environs) : certains conseillers y ont participé début octobre et une plaquette de l'historique de la distribution d'eau est proposée aux Conseillers intéressés.

## A. CAVIN

Les travaux de construction des Immeubles « au Sorbier » avancent bon train. La dalle du rez-de-chaussée est coulée pour 1 bâtiment, les 2 autres le seront prochainement. Les murs vont bientôt sortir de terre. Tout va bien sauf pour la circulation sur le chantier, le système de sens unique n'étant pas toujours respecté malgré les recommandations de la Municipalité !

- L'agrandissement de l'école a pris un peu de retard. Les adjudications sont en cours mais le problème d'évacuation des eaux n'est toujours pas résolu avec l'opposante. On a l'espoir de pouvoir commencer les travaux courant novembre.

## C. FIGEAT

Nous parle du projet de la nouvelle péréquation concernant la facture sociale ainsi que de celui de la péréquation intercommunale EtatCom. Les grands objectifs de la péréquation sont de :

- Réduire les écarts fiscaux.
- Assurer aux communes des ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches.
- Contribuer à l'équilibre durable de leurs finances (pas réussi dans notre cas)
- Répartir entre les communes certaines charges relevant du Canton et des communes.
- Compenser les charges particulières des villes-centre.
- Répartir entre les communes certaines charges communales engendrant des disparités excessives entre elles.

La nouvelle péréquation intègre des objectifs supplémentaires, à savoir :

- Garantir l'autonomie des communes en matière de fiscalité.
- Ne pas entraver, voire favoriser les fusions de communes.
- Assurer une stabilité durable du système et donc des finances communales.
- Simplifier le système de péréquation (dans la mesure du possible)
- Ne pas bouleverser les résultats de la péréquation actuelle.

L'ADCV (Association Des Communes Vaudoises) s'est mise à la tâche en essayant de faire bouger les choses avec l'UCV (Union des Communes Vaudoises) qui n'a pratiquement rien fait car elle est gangrenée par Lausanne (manipulation par une équipe typiquement Lausannoise) d'où grogne auprès des petites communes qui se sont senties délaissées. L'ADCV s'était fixé les objectifs suivants:

- Critères plus transparents (objectif atteint à 90%)
- Que le taux maximum ne dépasse pas 36 points d'impôts (objectif non atteint)
- Que le financement de la facture sociale soit au point d'impôts (objectif atteint)
- Participer aux charges particulières des villes par rapport aux communes à faible densité (objectif atteint pour les grandes villes mais sans base objective pour les charges spécifiques)

Ce système a été voté et accepté au niveau du groupe de travail de l'UCV et de l'ADCV mais doit maintenant être approuvé par ces deux associations (le 11.11 pour l'ADCV) et ensuite par le Canton. Il ne s'agit que d'un projet qui semble avoir l'accord des principales associations.

Explications concrètes en ce qui concerne notre commune avec le tableau joint à ce PV (chiffres selon l'exercice 2007) qui nous donne tous les renseignements sur la manière de calculer.

Gain aléatoire = gain immobilier, frais de mutations.

Les prévisions pour 2010 de la facture sociale et de la péréquation sont de CHF 8,65 millions

Si ce projet est accepté (mais ne serait appliqué qu'à partir de 2011) nous pourrions économiser entre CHF 1,5 et 2 millions, après le transfert de 6 points d'impôt des communes au canton.

### **P. ENGELBERTS : sondage**

Reprend la parole pour faire l'historique de l'équipe de la Municipalité (qui fête ce même jour ses 16 ans) en distribuant quelques exemplaires d'une brochure de l'époque.

Le Syndic Patrice Engelberts en est à sa 4<sup>ème</sup> législature (1994-97/1998-2001/2002-06/2006-11)

Roland Kress, qui s'occupait des finances, est malheureusement décédé prématurément au cours de la deuxième législature (6 ans). C'est Claude Figeat notre actuel ministre des finances qui a pris la suite.

Georgette Marchand eut le dicastère des écoles durant deux législatures (8 ans) et a été suivie par Paola Mascali encore actuellement en exercice.

Georges Naef qui, suite à un déménagement, a démissionné au cours de la première législature (2 ans), s'occupait des travaux publics et de l'aménagement du Territoire. La relève a été assurée d'abord par Didier Tripet pendant 6 ans, puis par Ariane Cavin.

Quant à Jean-Louis Semoroz notre vice-syndic, comme notre Syndic, il est en poste depuis 1994, s'occupant des routes, des eaux, des espaces verts, de la déchetterie, du SDIS TS, des SITSE, de la Protection civile, etc.

A l'exception de Claude Figeat (sous réserve) le Syndic et les Municipaux ne se représenteront pas aux prochaines élections du printemps 2011 mais ils soutiendront la nouvelle équipe qui se mettra en place.

Par contre, en cas d'acceptation de la fusion prévue en votation le 28 novembre 2010, l'équipe prolongera son mandat jusqu'à fin 2011 puisque, pour la nouvelle commune de Terre Sainte, les élections auront lieu en octobre 2011 pour une mise en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Au sujet de la « fusion », une séance extraordinaire sera organisée au printemps 2010

Pour le cas où la fusion ne serait pas acceptée, un sondage anonyme est fait ce soir pour connaître le nombre de Conseillers qui souhaitent se représenter pour la législature 2011-2016 et aussi savoir s'il y a parmi eux déjà des personnes intéressées par la fonction de Syndic et de Municipal.

Pour rappel, les listes seront à déposer en janvier 2011 – ce qui nous laisse peu de temps.

Pendant l'intermède nécessaire à la distribution et récolte des questionnaires,

G. DANISI ROCHAIX nous parle du 200<sup>ème</sup> anniversaire de Darwin et de la présentation d'un diptyque (2 pièces de théâtre) organisé par l'Académie suisse des sciences naturelles (et FRXprod) et joué dans toute la Suisse.

Date des représentations à Genève : du 10 au 22 novembre 2009 à l'auditoire Reverdin – Uni Bastions, 5 rue Candolle. Elle invite les Conseillers à y assister.

### **Résultats du dépouillement :**

Sur 39 bulletins distribués (moins 1 bulletin blanc)

27 Conseillers ont l'intention de se représenter dont 25 au Conseil Communal (sur 45),

4 pour la Municipalité et 1 pour le poste de Syndic

4 sont indécis mais sont peut-être intéressés par la Municipalité

7 ne se représentent pas

Il n'est pas tenu compte des absents (5)

## **6. Arrêté d'imposition 2010**

La parole est donnée à C. FIGEAT pour argumenter la hausse demandée par la Municipalité.

En 2008 nous avons réalisé une perte d'environ CHF 1,975 millions avec un taux d'imposition à 55 points. Les charges péréquatives pour 2008 étaient de CHF 7,9 millions (facture sociale et EtatCom).

Le Canton nous a avancé un chiffre de CHF 6,6 millions pour la facture sociale et CHF 2,5 millions pour le fond de péréquation pour 2010, mais ces chiffres ne sont pas arrêtés puisqu'en 2009 nous avons reçu un supplément à payer de CHF 700'000 par rapport aux chiffres qu'ils nous avaient avancés !

Une projection a été réalisée avec les chiffres de 2008 car l'année 2009 n'est pas terminée (voir le préavis communal reçu).

B. HUG donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances qui propose d'adopter l'augmentation du taux d'imposition du revenu et de la fortune de 10 points, passant ainsi à 65 points (ce qui fait une augmentation de 18,5% de l'impôt communal, soit environ 5.5% du total de l'impôt)

Notre commune dépasse dès lors Coppet dont le point d'impôt est de 63 points.

### **Débat :**

A.-P. MARCHAND demande où Mies se situe par rapport aux autres communes ?

C. FIGEAT indique que nous étions dans le classement des 3 communes au taux d'impôt le moins élevé mais que nous sommes maintenant au même niveau que la plupart des communes de Terre-Sainte. Des investissements importants sont en cours (immeubles, école, déchetterie)

P.-A. SCHMIDT approuve la demande de la Municipalité d'augmenter le point d'impôt car le contraire serait déraisonnable, les années qui viennent vont être difficiles. Il est satisfait de voir que la lutte des communes contre les injustices du transfert des charges du Canton a payé et que le nouveau système, qui est encore à approuver, semble être plus juste pour tous.

G. DANISI constate que l'on veut garder des réserves pour d'éventuelles charges supplémentaires mais elle est étonnée qu'à aucun moment le concept de développement durable n'ait été mentionné. Il semblerait que l'on fait des réserves pour continuer à dépenser comme avant, en contradiction avec les problèmes environnementaux actuels. Ce qui est suicidaire !.

Si on se place comme victime du Canton rien ne changera, il faut réagir, agir et voir à long terme.

C. FIGEAT fait remarquer que sur des charges s'élevant à CHF 13 millions, il y en a déjà presque 9 pour l'État. Les charges communales de Mies sont maîtrisées même avec les constructions en cours, mais nous ne pouvons rien faire pour réduire les charges du Canton pour la facture sociale. C'est un effort que chacun d'entre-nous doit faire.

P. MEIER rappelle que le projet du Sorbier est un projet « Minergie » et que la commune fait donc un effort de développement durable. Des travaux ont également été réalisés dans les autres bâtiments pour réduire la facture d'énergie.

J.-P. STREIT demande si on connaît le point d'impôt de Lausanne et l'incidence de la facture sociale et de la péréquation sur leur budget.

C. FIGEAT signale que tout a été fait, dans le nouveau système étudié, pour que la facture sociale et la péréquation soient blanches pour Lausanne qui a 83 points d'impôts avec une facture sociale et péréquative de 6,2 millions (donc moins que nous !). Au niveau de la facture sociale et de la péréquation, Mies paie pratiquement la même chose qu'Yverdon. Avec 65 points d'impôt, Nyon pourrait faire 4 à 5 points d'économie avec le nouveau système (comme nous)

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande si une simulation avec 60 points d'impôt a été faite puisque nous avons des réserves (+ de 3 millions) et pense que c'est peut-être le moment de s'en servir en cette période difficile.

C. FIGEAT répond qu'avec un taux à 60 on aurait une perte d'environ 1,1 millions (300 mille avec 65 points)

En 2008 on a eu une perte de 1 million avec 55 points d'impôt. Il ne reste aujourd'hui que 3,3 millions de réserves. En 2009 on aura probablement une perte de 1,5 million (avec le report d'une charge supplémentaire de 2008 de CHF 700'000) voire plus, il ne restera donc que 1,6 million avec 55 points d'impôt et donc avec 60 points d'impôt, moins d'1 million de réserve à fin 2010!

O. EMERY argumente que si l'estimation de 11 millions projetés pour 2010 s'avère fautive pour notre commune (à cause de l'incertitude des revenus), le Canton sera aussi en difficulté et la péréquation sera chiffrée encore plus haut.

Pour C. FIGEAT, il est certain que si nous avons des soucis de rentrées, le Canton en aura aussi, mais la facture sociale est une autre chose.

P.-A. SCHMIDT : personne n'aime payer plus d'impôts, nous avons des réserves mais il ne faut pas spéculer sur ce montant puisque nous allons vers des temps plus difficiles. Nous avons une responsabilité publique d'équilibrer nos comptes. Les arguments soulevés par rapport à la péréquation ont payé puisque nous arrivons à la suppression d'une injustice (avec la péréquation d'origine les riches étaient plus riches et les pauvres plus pauvres).

P. CODEREY demande que l'on vote à bulletin secret.

Aucun conseiller n'appuyant sa demande, il est procédé au vote à main levée.

**Le préavis No 6/2009 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 est approuvé à l'unanimité moins 2 non et 4 abstentions.**

---

## 7 Rapport des Commissions

Le Président demande aux rapporteurs des Commissions s'il y a une information à communiquer.

Commission de l'environnement, B. HUG demande s'il est possible de connaître les observations faites par H. JOCHAUD DU PLESSIX sur le plan directeur.

Le Président propose de joindre ces observations lors de l'envoi de ce PV, si l'observateur l'approuve ! \*

\* Note de rédaction du Président : H. Jochaud du Plessix a demandé a posteriori que ces observations ne soient pas envoyées aux conseillers.

Commission de fusion, P.-A. SCHMIDT rappelle qu'une séance complète sera organisée au printemps (en mars) Les commissions de toutes les communes travaillent et se réunissent (un membre de la commission et un municipal ) de manière particulière et ponctuelle.

G. DANISI demande ce qu'il adviendra des personnes travaillant dans les administrations.  
J.-L. RAY indique que c'est une des choses qui sera expliquée lors de la réunion de mars.

Commission de gestion des déchets, H. JOCHAUD DU PLESSIX demande où en est le règlement.

P. ENGELBERTS rappelle qu'il y a du retard parce notre projet de la taxation « par équivalent ménage » n'a pas été accepté par Lausanne et qu'il y a lieu de faire une taxe au sac. La SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte) a été mandatée officiellement pour faire une étude sur ce système. Nous sommes donc dans l'attente des conclusions du rapport pour aller de l'avant.

Par contre le règlement de l'utilisation de la déchetterie peut se faire.

Pour l'AIIP (Association Intercommunale pour l'Instruction Primaire), A.-P. MARCHAND indique qu'au cours de la séance du 8 octobre, le transfert du bâtiment Collège Necker de l'AIIP à l'ARSCO SA (Société Immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet), soit du primaire au secondaire, a été accepté.

La Commission se prononcera prochainement sur les statuts de l'ASCOT (Association Scolaire Intercommunale de Terre Sainte), fusion de l'AIIP et de l'ARSCO.

---

## 15. Divers et propositions individuelles :

P. CODEREY remercie la Municipalité pour le courrier qu'elle a fait parvenir aux CFF au sujet du bruit des hauts-parleurs de la gare et de la réponse aimable de ceux-ci mais signale que, malheureusement, le volume sonore est toujours excessif.

Un merci également pour la lettre envoyée à Swisscom qui a répondu d'une façon particulière et qui procède à des réglages.

P. CODEREY trouve que l'arrivée de l'Ambassadeur à Mies est une mauvaise nouvelle pour nos rives puisque nous avons déjà Bertarelli, Schumacher et maintenant l'Ambassade des Etats-Unis, ce qui ne va pas sans créer des problèmes au niveau du passage riverain des rives du Lac. Il demande également si c'est la Municipalité qui a fait poser un gabarit au chemin des Châtillons ?

P. ENGELBERTS signale que ce sont des mesures provisoires prises par le service de sécurité engagé par les USA. Il faut savoir aussi que lorsque l'Ambassadeur sera en fonction, ce territoire sera territoire des USA et que notre Municipalité n'aura plus rien à dire. C'est l'armée qui va assurer la protection de ce domaine.

P. CODEREY demande s'il est possible de faire quelque chose pour que les piliers publics et miroirs soient lisibles ou visibles par tout temps (problème de buée, humidité).

Il rappelle également que des véhicules roulent à très grande vitesse route de la gare en remontant du rond point. Et demande s'il est possible de faire une étude pour ralentir la circulation (exemple de la bande blanche centrale, route de St-Cergue sur territoire de Tannay)

P. ENGELBERTS prend note des remarques.

A.BAERTSCHI propose que le samedi vers midi, quelqu'un pourrait venir tasser les cartons à la déchetterie.

P. BIGNENS demande s'il est prévu une signalisation à la Route des Pénys, au niveau du décrochement au pied des chênes, pour éviter les accros.

J.-L. SEMOROZ indique que 2 panneaux noir et jaune vont être posés de part et d'autre du décrochement et la ligne blanche centrale sera en pointillé au lieu de la ligne continue actuelle.



G. DANISI a remarqué que le gendarme couché Route des Pénys - Chemin des Trésans a été modifié et demande ce qui a été fait

J.-L. SEMOROZ signale avoir fait enlever les pavés dont certains se détachaient côté Jura. La hauteur n'étant plus réglementaire (loi Cantonale sur les routes) il a été raboté.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h.40 et suivie du repas annuel.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN